



AVEYRON

CAHIER DES CHARGES RANDOS VTT

Les organisateurs de randonnées VTT UFOLEP AVEYRON s'engagent à lire , appliquer et faire respecter ce présent cahier des charges .

DEFINITION de la RANDONNEE

Une randonnée est définie comme un rassemblement de pratiquants V.T.T. , organisé avec appel au public , sans aucun esprit de compétition , dans lequel aucun classement des participants n'est effectué sur la base du temps chronométré. Même si elle n'établit pas de classement , la randonnée n'exclut pas pour autant l'effort physique au travers de fortes dénivelées ou de longs parcours .Les moyens d'identification des randonneurs sont laissés à l'initiative de l'organisateur et n'ont pour seul objectif que de comptabiliser leur nombre .

Dans les randonnées organisées , 3 types sont définis :

La randonnée : basée sur des parcours fléchés ou au « carnet de route » elle permet de découvrir des sites et des environnements accessibles par des routes , chemins et sentiers . Les passages techniques ou les portions de portage sont très probables et font partie de la pratique du VTT . Les ravitaillements se font sur le parcours selon une fréquence définie par l'organisateur et basés sur des produits énergétiques , des boissons et des fruits .

La randonnée gastronomique : elle est identique à la randonnée normale pour les parcours . Par contre les ravitaillements sont complétés par des produits de qualité supérieure issus des productions artisanales locales .

La randonnée patrimoine : elle est identique à la randonnée normale pour les parcours . Elle inclut des visites de sites naturels , culturels , géologiques ou architecturaux. Ces visites se font par commentaires , affichages ou par « carnet de route » .

LES PARTICIPANTS

La randonnée VTT UFOLEP AVEYRON est ouverte à tous les participants , selon les conditions suivantes :

- licenciés UFOLEP ou Fédérations de cyclisme : pas de restriction
- non licenciés : le certificat médical de moins de 1 an n'est pas obligatoire , le participant effectue la randonnée sous sa responsabilité et à son rythme .
- mineurs : autorisation parentale à fournir

Les participants effectuent le parcours fléché ou au « carnet de route » sous leur propre responsabilité , que ce soit au niveau de leur condition physique , du respect des règles de sécurité et du code de la route .

TENUES

La tenue doit être adaptée à la pratique du vélo tout terrain . **Le port du casque est obligatoire**

PARTICIPATIONS

Le principe reste de permettre la plus grande accessibilité financière possible à nos organisations, et de **proposer un prix d'engagement moins cher pour les licenciés UFOLEP**

Des prestations complémentaires peuvent être fournies par l'organisateur (transports , remontées mécaniques , encadrements culturels , conférences , tee shirts ...) et leur coût se rajoute à la prestation de base .

ORGANISATION de l'ACCUEIL et INTENDANCE

L'ACCUEIL

Fléchage à partir de la voirie publique : à prévoir sans interférer avec la signalisation routière (panneaux provisoires indépendants)

Parking : - à gérer avec les disponibilités du site , les élus locaux et les propriétaires . Maintenir les accès toujours libres .

Inscriptions : - 1 table d'inscription au moins par circuit

- afficher la cartographie des circuits avec distance et topographie , et conseiller les pratiquants sur les difficultés de chaque circuit

- les personnes chargées de l'inscription doivent connaître , au moins théoriquement , la difficulté des différents circuits proposés

Identification : - chaque randonneur inscrit doit être identifié . Cette identification est concrétisée par l'inscription sur une liste . Des plaques de vélo ou autocollants , numérotés ou non , peuvent éventuellement être remis . Ces plaques sont au choix de l'organisateur :

- . gratuites
- . ou récupérées par un système de cautionnement

- Les randonneurs doivent signaler à l'organisateur :

- . leur arrivée
- . leur abandon éventuel
- . leur écarts par rapport au circuit balisé

Information : - l'organisateur commente les obligations des randonneurs vis à vis du parcours et de la sécurité .

L'INTENDANCE

La randonnée n'impose pas d'obligations particulières aux organisateurs. Cependant il est conseillé de prévoir :

Aire de lavage : - plusieurs tuyaux avec jet réglable , pompes à hautes pressions ...

- Douches :** - équipements sportifs , aménagements spécifiques avec pompes à hautes pression et eau chaude .
- Dépannage :** - nécessaires de réparations sur les points de ravitaillement et avec les motos d'accompagnement .

ORGANISATION du PARCOURS

Les parcours : leur distance doit être annoncée avec une précision d'au moins 10 % . Pour les circuits supérieurs à 25 kms , les valeurs de dénivelé positif peuvent être communiqués à titre indicatif .

Le balisage : il est réalisé juste avant la manifestation et utilise :

- des flèches : - formats 20 x 10 cm environ à 1 m de hauteur à chaque intersection , doublées en bas de descente ou dans les zones peu dégagées (pré signalisation à 150 m)
- de la « rubalyse » : - confirmation du parcours sur de longs alignements droit (>300m) pour rassurer les randonneurs
- marquage au sol : - éviter l'inflation de marquage au sol , (les pouvoirs publics risquent de réagir) . N'utiliser que des produits non pérennes (bombes « fluo » à durée d'inscription limitées , chaux ...) . Proscrire les peintures .
- des panneaux : - DANGER : 150 m avant chaque passage exceptionnellement délicat ou périlleux en précisant la nature du danger
 - . orniérage important dans une descente rapide
 - . passage en corniche avec vide important
 - . marche dans une descente roulante .
 - . carrefour dangereux

Les difficultés classiques du VTT n'ont pas à être signalées car faisant partie de la pratique de ce sport . En outre les organisateurs et les propriétaires des chemins et sentiers ne sont pas responsables de l'état de l'infrastructure . C'est à chaque randonneur d'adapter sa vitesse à la difficulté rencontrée , même si elle n'a pas été annoncée.

- STOP : à chaque intersection avec une route ou un chemin revêtu . Cette disposition n'empêche pas les randonneurs d'être prudents aux autres intersections .
- DIRECTIONS : pour indiquer de façon évidente les changements de circuits .
- DIVERS : pour indiquer les ravitaillements , les sites , la faune , la flore , le patrimoine ...

Le balisage est totalement enlevé dès la fin de la manifestation , au plus tard le lendemain .

Sa validation est refaite avant le départ de la manifestation par repérage en moto , afin de réparer toutes interventions extérieures intempestive (modifications ou enlèvement de flèches ...) ,

Les ravitaillements - au minimum 1 par circuit , si possible implanté après une difficulté et en dehors d'une zone dangereuse , et 1 ravitaillement à l'arrivée .

LES RECOMPENSES

Il ne sera pas attribué de récompenses pour la performance ou l'exploit sportif .

Des lots peuvent cependant être distribués aux participants par tirage au sort ou tout autre forme décidée par l'organisateur (plus jeune ou plus vieux participant , club le plus représenté...) .

LA SECURITE

Chaque participant randonne sous sa propre responsabilité . Il est tenu d'adapter sa vitesse aux conditions rencontrées , de respecter le code de la route et les consignes de l'organisateur qui doit le rappeler aux participants avant chaque départ .

Port du casque : -Obligatoire.

Ambulance et médecin : - non obligatoires

Signaleurs : - non obligatoires

Assurance : - contracter une assurance Risques Activité Temporaires (R.A.T.) pour couvrir les participants non licenciés . Contacter la FOL Aveyron .

CONSEILS :

Suivi de la randonnée - par des motos : . 1 devant à l'ouverture , 1 en fermeture , et éventuellement 1 au milieu . Chaque moto peut être munie d'un minimum pour la réparation ou les soins mineurs .

Signaleurs - si possible aux carrefours où la visibilité sur l'itinéraire croisé est réduite à moins de 50 m . Port du baudrier obligatoire .

Communications : - si possible par portables GSM , ou C.B. . Dans ce cas établir un plan de positionnement des postes radio et les numéros d'appel auxquels il sera ajouté le numéro de l'ambulancier et du médecin de garde si il est présent. Rappel du numéro d'appel d'urgence sur portable : 112 . Chaque détenteur d'un poste doit connaître le circuits et ses connections au réseau public de façon à pouvoir guider les secours et les accompagner sur le lieu de l'incident .

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La randonnée doit faire l'objet obligatoirement

- d'un dossier à présenter à l'UFOLEP 1 mois et demi avant la manifestation et qui comprend les éléments figurant en annexe 1 . Ce dossier correspond à une simple déclaration et la manifestation n'est pas soumise à l'autorisation préfectorale .

- d'une autorisation des propriétaires des chemins traversés , s'ils ne sont pas publics

- de la prise d'une assurance de type R.A.T. (voir cidessus)

La randonnée peut être accompagnée d'une information par l'organisateur:

- des communes traversées
- des sociétés de chasse
- des agriculteurs concernés vis à vis des déplacements des troupeaux
- des autres clubs utilisant les chemins (activités pédestres , équestres , motos ...)

LA PUBLICITE (précautions)

TRACTS : ne pas oublier la mention « imprimé par nos soins »
« ne pas jeter sur la voie publique »

BANDEROLLES : elles sont en principe interdites sur les bordures de voie publique et sur les ponts

CALENDRIER UFOLEP

Toutes ces organisations doivent être inscrites au calendrier VTT UFOLEP . Si une organisation est demandée en cours d'année , elle doit avoir reçu l'accord de la commission VTT UFOLEP .

ANNEXE 1

DOSSIER DE PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

en 5 exemplaires

1 - LETTRE DE PRESENTATION **Modèle :**

*CLUB
UFOLEP*

*à PREFECTURE DE L'AVEYRON
service de la réglementation
12000 RODEZ*

Objet : randonnée VTT ...

Madame , monsieur,

*Le Club , affilié UFOLEP ,
organise une randonnée, sans aucun esprit de compétition , inscrite au calendrier officiel .*

Date :

Nombre de participants estimés :

Communes traversées :

*L'association organisatrice prendra une assurance
spécifique pour couvrir la manifestation dans le cadre de son affiliation UFOLEP.*

*Les tracés et itinéraires joints sont susceptibles d'être
modifiés ou adaptés en fonction des contraintes rencontrées le jour de la manifestation.*

*L'organisation est assurée selon les bases du cahier des
charges UFOLEP en vigueur . En outre il sera prévu : (à voir selon les disponibilités)*

- une moto ouvreuse et une moto qui fermera le circuit*
- des communications radio portables , C.B. ...*
-*

*Aucune inscription indélébile ne sera apposée sur les
revêtements de chaussée . Les randonneurs seront informés des règles de sécurité avant le
départ (respect du code de la route , pas de compétition...).*

2 - PLANS DE PRINCIPE DES CIRCUITS

- Utiliser des fonds de cartes IGN 1/25 000*
- Matérialiser les circuits*
- Indiquer le départ et l'arrivée, les aires de stationnement ,le sens des circuits , les
points de contacts et de ravitaillement , les principaux panneaux , la position des vigiles .*

3 - ASSURANCE R.A.T.